



**RÈGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS
CHAMPIONNAT DU GARD**

**SAISON
2024-2025**

U13 FEMININES

ARTICLES	DFU13 – 1		
1 – Composition	Le championnat est composé d'une poule unique de 7 équipes.		
2 – Engagements	La date limite pour les engagements des équipes est le vendredi 20 septembre 2024		
3 – Associations sportives qualifiées	À l'issu des brassages, les 7 équipes de « niveau confirmé » ayant le meilleur bilan estimé par la Commission Sportive et en accord avec les clubs.		
4 – Mutualisation possible entre associations	Les CTC et ententes d'équipes sont autorisées.		
5 – Type de licences autorisées	Nombre de joueurs autorisés	5 minimum / 12 maximum	
	Type de licences autorisées : (Nombre maximum)	Licence 1C, 2C ou 0CT ou 1 CAST ou 2CAST (hors CTC), 1CASTCTC ou 2CASTCTC	5 maximum
		Licence 0C, ou 0CAST	Minimum 3 0C et maximum 7 0CAST
6 – Qualification	1 –U12F & U13F ; (nés en 2012 et en 2013) 2 – U11F et U10F possible avec un surclassement (certificat médical du médecin de famille)		
7 – Ballon	Taille 6		
8 – Ligne à 3 points	Ligne à 3 points à 6,25 m (ligne en pointillés)		
9 – Temps de jeu	4 périodes de 8 minutes décomptées 2 temps morts en 1 ^{ère} mi – temps / 3 temps morts en 2 ^{ème} mi – temps Intervalles de 2 minutes entre chaque quart temps Mi – temps : 10 minutes		
10 – Prolongations	En cas d'égalité, prolongation de 4 minutes, autant de fois que nécessaire.		
11 – Horaires des rencontres	Le jour officiel des rencontres est le samedi, l'horaire sera fixé à 00h00 par la Commission Sportive lors de l'élaboration du championnat. Les clubs auront un délai d'une dizaine de jours pour organiser leur journée et fixer l'horaire sans consultation préalable avec le club visiteur. Passé ce délai, le passage par dérogation sera obligatoire.		

12 – Système de l'épreuve	Les associations sportives disputent des rencontres aller – retour. L'équipe classée 1 ^{ère} sera déclarée championne du Gard
13 – Directives techniques	Toutes les défenses de zone, zone – press sont INTERDITES. Toutes les défenses homme – à – homme tout terrain AVEC DES PRISES À DEUX sont INTERDITES. Tous les écrans sur le porteur du ballon sont INTERDITS. Tous les écrans entre non – porteurs du ballon sont FORTEMENT DÉCONSEILLÉS.
14 – Encadrements des équipes de « jeunes »	Les dispositions de l'article 85 des Règlements Sportifs Généraux de la ligue Occitanie sont en vigueur : <i>« Les associations sportives ont l'obligation d'encadrer leurs équipes de « jeunes », composées de licenciés mineurs, lors des entraînements, des rencontres officielles ou amicales, à domicile ou à l'extérieur. Seule une personne majeure licenciée pourra assurer cet encadrement. En tout état de cause, la personne encadrante assume toute la responsabilité en cas de désordre ou d'incident de quelque nature que ce soit. Elle pourra toutefois se faire assister d'une autre personne majeure également licenciée ».</i>
15 – Logiciel e-marque	Le logiciel fédéral e-marque est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM et le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel.
16 – Fond Financier Départemental (FFD)	Le championnat DFU13-1 est arbitré officiellement. Se reporter au RSP « FFD » de la saison en cours
17 – Cas particulier	Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours de saison ou à la fin de saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le Bureau Départemental.



**RÈGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS
CHAMPIONNAT DU GARD**

**SAISON
2024-2025**

U13 FEMINIENES

ARTICLES	DFU13 – 2		
1 – Composition	Le championnat est composé d'une poule unique de 6 équipes.		
2 – Engagements	La date limite pour les engagements des équipes est le vendredi 20 septembre 2024		
3 – Associations sportives qualifiées	À l'issu des brassages, les 6 équipes ayant un bilan estimé par la Commission Sportive inférieur aux 7 équipes engagées en niveau 1, et en accord avec les clubs.		
4 – Mutualisation possible entre associations	Les CTC et ententes d'équipes sont autorisées.		
5 – Type de licences autorisées	Nombre de joueurs autorisés	5 minimum / 12 maximum	
	Type de licences autorisées : (Nombre maximum)	Licence 1C, 2C ou 0CT ou 1 CAST ou 2CAST (hors CTC), 1CASTCTC ou 2CASTCTC	5 maximum
		Licence 0C, ou 0CAST	Minimum 3 0C et maximum 7 0CAST
6 – Qualification	1 –U12F & U13F ; (nés en 2012 et en 2013) 2 – U11F et U10F possible avec un surclassement (certificat médical du médecin de famille)		
7 – Ballon	Taille 6		
8 – Ligne à 3 points	Ligne à 3 points à 6,25 m (ligne en pointillés)		
9 – Temps de jeu	4 périodes de 8 minutes décomptées 2 temps morts en 1 ^{ère} mi – temps / 3 temps morts en 2 ^{ème} mi – temps Intervalles de 2 minutes entre chaque quart temps Mi – temps : 10 minutes		
10 – Prolongations	En cas d'égalité, prolongation de 4 minutes, autant de fois que nécessaire.		
11 – Horaires des rencontres	Le jour officiel des rencontres est le samedi, l'horaire sera fixé à 00h00 par la Commission Sportive lors de l'élaboration du championnat. Les clubs auront un délai d'une dizaine de jours pour organiser leur journée et fixer l'horaire sans consultation préalable avec le club visiteur. Passé ce délai, le passage par dérogation sera obligatoire.		

12 – Système de l'épreuve	Les associations sportives disputent des rencontres aller – retour.
13 – Directives techniques	Toutes les défenses de zone, zone – press sont INTERDITES. Toutes les défenses homme – à – homme tout terrain AVEC DES PRISES À DEUX sont INTERDITES. Tous les écrans sur le porteur du ballon sont INTERDITS. Tous les écrans entre non – porteurs du ballon sont FORTEMENT DÉCONSEILLÉS.
14 – Encadrements des équipes de « jeunes »	Les dispositions de l'article 85 des Règlements Sportifs Généraux de la ligue Occitanie sont en vigueur : <i>« Les associations sportives ont l'obligation d'encadrer leurs équipes de « jeunes », composées de licenciés mineurs, lors des entraînements, des rencontres officielles ou amicales, à domicile ou à l'extérieur. Seule une personne majeure licenciée pourra assurer cet encadrement. En tout état de cause, la personne encadrante assume toute la responsabilité en cas de désordre ou d'incident de quelque nature que ce soit. Elle pourra toutefois se faire assister d'une autre personne majeure également licenciée ».</i>
15 – Logiciel e-marque	Le logiciel fédéral e-marque est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM et le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel.
16 – Fond Financier Départemental (FFD)	Le championnat DFU13-2 n'est pas arbitré officiellement.
17 – Cas particulier	Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours de saison ou à la fin de saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le Bureau Départemental.

